



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Bureau de la Représentation de l'État
Élections**

pref-elections@drome.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2024-02-15-0001 EN DATE DU 15 FÉVRIER 2024
FIXANT L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES POUR LA COMMUNE DE
LA BAUME-D'HOSTUN EN VUE DU 2ND TOUR DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLÉMENTAIRE DE 5 CONSEILLERS MUNICIPAUX LE DIMANCHE 18 FÉVRIER 2024**

Le préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Code Électoral ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret NOR IOMA2319665D du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme ;

VU le décret NOR IOMA2319916D du 21 juillet 2023 portant nomination de M. Cyril MOREAU, secrétaire général de la préfecture de la Drôme, sous-préfet de Valence ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 portant convocation des électeurs de la commune de LA BAUME-D'HOSTUN en vue de l'élection de cinq conseillers municipaux les 11 et 18 février 2024 ;

VU les résultats du premier tour de scrutin du 11 février 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général ;

ARRÊTE

Article 1: Les candidatures pour le second tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire de cinq conseillers municipaux de la commune de LA BAUME-D'HOSTUN sont fixées comme suit :

Nombre de candidats : 7

NOM	Prénom(s)	Nationalité
BRUZZESE	Lisa Chantal	Française
DUCLAUX	Jonathan	Française
LESNIEWSKI	Alain	Française
MILHAU	Thomas	Française

MISTRAT	Patrick	Française
PEAugER	Danaé	Française
SCHOTT	Matthieu	Française

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – BP1135 – 38 022 Grenoble Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Valence et Madame le Maire de LA BAUME-D'HOSSTUN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune et le bureau de vote de LA BAUME-D'HOSSTUN.

Fait à Valence, le 15 FEV. 2024

Le Secrétaire Général
Sous-Préfet de l'arrondissement de Valence

Cyril MOREAU

